



OBJET SENTIERS PDIPR DE LA MONTAGNE D'AGE

Réf. 2014-88 - feuillet 1/3

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 28 OCTOBRE 2014
A 20H00**

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Christophe GUITTON, Maire :

Présents : Christophe GUITTON, Chantal MACQUET, Jean-Philippe TAVARES, Agnès BRUNOT, Viviane JEANTET, Eric PIERRE, Dominique BOUVET, Thierry DUFOUR, Laurence NIQUET, Bénédicte VIVIAN, François FOSSOUX.

Absents représentés : Daniel AUDIBERT (pouvoir à Viviane JEANTET), Marie-Noëlle MINARD (pouvoir à Agnès BRUNOT), Yoan MAZZA (pouvoir à Eric PIERRE)

Absente : Christelle COMBET

Secrétaire de séance : Dominique BOUVET

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 11

Nombre de conseillers ayant pris part au vote : 14

Monsieur le Maire expose :

Au terme de l'article L 361-1 et suivants du Code de l'Environnement, le Département de la Haute-Savoie est compétent pour élaborer le Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées (PDIPR).

La boucle de randonnée pédestre «Montagne d'Age» a été antérieurement inscrite au PDIPR et fait l'objet d'une modification de tracé. L'itinéraire modifié est annexé à la présente.

Dans ce cadre, les collectivités locales sont amenées à se prononcer sur l'inscription d'itinéraires traversant leur territoire communal ou intercommunal.

Monsieur le Maire précise :

- Que la portion de voirie située sur la commune de Nonglard est tracée uniquement sur des terrains communaux.
-
- Que l'équipement signalétique et l'aménagement des itinéraires inscrits au PDIPR est assuré par le Département de Haute-Savoie.
-
- Que l'entretien des itinéraires inscrits au PDIPR fera l'objet d'une convention à établir ultérieurement avec le Département de la Haute-Savoie.



OBJET : SENTIERS PDIPR DE LA MONTAGNE D'AGE

Réf. 2014-88- feuillet 2/3

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 OCTOBRE 2014
A 20H00

Il est proposé au Conseil municipal :

. De donner un avis favorable, sur l'ensemble des modifications proposées du tracé des boucles de la Montagne d'Age inscrit au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée.

. De s'engager, en ce qui concerne les chemins ruraux de la commune inscrits au plan :

- A ne pas aliéner les sentiers inscrits au plan
-
- A préserver leur accessibilité (pas de clôture)
-
- A prévoir la créations d'itinéraires de substitution en cas de modifications consécutives à toute opération foncière, ces itinéraires de substitution devant présenter un intérêt au moins égal du point de vue de la promenade et de la randonnée et en informer le Département
-
- A maintenir la libre circulation des randonneurs
-
- A ne pas goudronner les sentiers inscrits au Plan.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré donne, à l'unanimité, un avis favorable à l'ensemble des modifications proposées et aux engagements à prendre par la commune de Nonglard en ce qui concerne les chemins ruraux inscrits au PDIPR



OBJET : SENTIERS PDIPR DE LA MONTAGNE D'AGE

Réf. 2014-88- feuillet 3/3

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 28 OCTOBRE 2014

NOM	SIGNATURE	BON POUR POUVOIR
Christophe GUITTON		
Daniel AUDIBERT		
Chantal MACQUET		
Marie-Noëlle MINARD		
Jean-Philippe TAVARES		
Agnès BRUNOT		
Christelle COMBET		
Viviane JEANTET		
Eric PIERRE		
Dominique BOUVET		
Thierry DUFOUR		
Laurence NIQUET		
Yoan MAZZA		
Bénédicte VIVIAN		
François FOSSOUX		

Date de convocation : 21/10/2014

Fait et délibéré le jour, mois
Et an que dessus, le 28/10/2014
Pour extrait conforme

Date d'affichage : 29/10/2014

A Nonglard, le 28/10/2014
Le Maire,
C. GUITTON

Acte télétransmis en Préfecture le 29 octobre 2014